

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER**

SEANCE du 23 JANVIER 2023



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

<u>DATE DE CONVOCATION</u>	
17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-01
DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE ROCHE-EN-REGNIER AU
SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE VOREY /
EMBLAVEZ**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la démission du maire et de l'élection du nouveau maire 2023 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que **chaque commune désigne deux délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient**. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de Roche-en-Regnier appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie de Vorey / Emblavez au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie de Vorey / Emblavez :

- **M. Claude DREYFUS** - Dignac - 06.76.09.47.98 - 2cdreyfus@orange.fr
- **M. Bastien DUFOUR** – Le Bois - 06.33.98.58.95 - bastien.dufour02@gmail.fr



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David Mathieu", is written over the printed name of the Mayor.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-02
DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant à la Défense.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentant à la Défense :

▪ **Monsieur Pierre GALLIEN**



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER**

SEANCE du 23 JANVIER 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	
17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-03

**DÉLÉGUÉS A LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE LUTTE ET DE
DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FREDON)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants à la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentant à la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles :

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Madame Béatrice GIRAUD



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absente : GIBERT Rachel.
DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-04

DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants à l'association des Communes Forestières.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentant à l'association des Communes Forestières :

- Madame Marie-Victoria LAURENT
- Monsieur Thibault FAURE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-05
**DÉLÉGUÉS DU CONSEIL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme délégués du conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale :

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| ▪ Monsieur David MATHIEU, Président | ▪ Monsieur François BERNARD |
| ▪ Madame Sylvie ALLEMAND | ▪ Madame Claudette FLEURET |
| ▪ Madame Rachel GIBERT | ▪ Madame Danielle TRIOULEYRE |
| ▪ Monsieur Jean-Louis JOUVE | ▪ Monsieur Marc PLOTTON |
| ▪ Monsieur Daniel SABIN | |



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
<i>Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.</i>	
<i>Absente : GIBERT Rachel.</i>	
<i>DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.</i>	

**N°2023-01-23-06
COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Appel d'Offres.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission Appel d'Offres :

Titulaires

- Monsieur Claude DREYFUS
- Monsieur Michel JOUVE
- Monsieur Jean-Louis JOUVE

Suppléants

- Madame Annie ISSARTEL
- Monsieur Bastien DUFOUR
- Monsieur Thibault FAURE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-07
COMMISSION TRAVAUX**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission des Travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission aux Travaux :

- **Monsieur Claude DREYFUS**
- **Monsieur Michel JOUVE**
- **Monsieur Thibault FAURE**



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 17/01/2023	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
<i>Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.</i>	
<i>Absente : GIBERT Rachel.</i>	
<i>DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.</i>	

**N°2023-01-23-08
COMMISSION COMMUNICATION**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Communication.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission Communication :

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Madame Marie-Victoria LAURENT
- Madame Maria URBANO MERMET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-09
COMMISSION BIBLIOTHÈQUE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Bibliothèque.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission Bibliothèque :

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Madame Béatrice GIRAUD



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-10
COMMISSION ÉCOLE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission École.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission École :

- Madame Béatrice GIRAUD
- Madame Annie ISSARTEL



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	
<i>Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.</i>	
<i>Absente : GIBERT Rachel.</i>	
<i>DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.</i>	

**N°2023-01-23-11
COMMISSION LOGEMENT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Logement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission Logement :

- Madame Sylvie ALLEMAND
- Monsieur Pierre GALLIEN
- Madame Maria URBANO MERMET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Mathieu', written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absente : GIBERT Rachel.
DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-12
COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission Environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission Environnement :

- Madame Rachel GIBERT
- Madame Marie-Victoria LAURENT
- Monsieur Daniel SABIN



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absente : GIBERT Rachel.
DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-13
COMMISSION RECRUTEMENT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission xxx.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme membres de la commission recrutement :

- Monsieur David MATHIEU (Titulaire)
- Monsieur Pierre GALLIEN (Titulaire)
- Monsieur Jean-Louis JOUVE (Suppléant)
- Madame Annie ISSARTEL (Suppléante)



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absente : GIBERT Rachel.
DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-14
DÉLÉGUÉS AU SICTOM**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du des représentants.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentant au près du SICTOM :

- Monsieur Claude DREYFUS
- Monsieur Jean Louis JOUVE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	
<i>Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.</i>	
<i>Absente : GIBERT Rachel.</i>	
<i>DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.</i>	

**N°2023-01-23-15
DÉLÉGUÉS EMBLAVEZ CONNECT**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du des représentants.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentant au près du service emblavez connect:

- Monsieur David MATHIEU
- Madame Annie ISSARTEL



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Mathieu', written over a horizontal line.

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.
Absente : GIBERT Rachel.
DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-16
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☒ **DÉCIDE** que le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- De procéder, dans la limite de 50.000,00 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 60.000,00 € ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, excepté lorsque cela peut s'inscrire dans un projet d'intérêt communal ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50.000,00 € ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, excepté lorsque cela peut s'inscrire dans un projet d'intérêt communal ;
 - **PREND** acte que cette délibération est à tout moment révocable
 - **AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci
 - **PREND** acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "David Mathieu", written over a horizontal line.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-17
CONTRAT EMPLOYE COMMUNAL

Le Maire informe le conseil municipal que la commune va devoir recruter une secrétaire notamment mais plus précisément que la commune peut avoir des besoins ponctuels suivant le contexte à l'emploi de personne pour une durée limitée.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer un contrat de type CDD ou accroissement temporaire de travail afin de pouvoir palier rapidement à l'embauche d'une personne de pour une durée limitée si nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après délibération autorise le Maire à signer un contrat de travail type CDD ou accroissement temporaire de travail et tous documents nécessaires à la recherche et/ou au recrutement d'une personne si cela est nécessaire.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-18

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Le Maire expose au conseil municipal que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

Chapitre	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts)	RAR2021 Inscrits au BP 2022 (crédits reportés)	Crédits ouverts Au titre des Décisions modificatives	Montant Total à Prendre En compte
D 20	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 21	283.498,93€	0,00€	0,00 €	283.498,93€
D 23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL				283.498,93€

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

283.498,93€ € *25 % = 70.874,73€

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 70.874,73 € réparti comme suit :

2151 Réseau de voirie	25.000,00€
21318 Bâtiments publics	2.500,00€
2158 Autres installations (ex aménagement place)	36.374,73€
2116 Cimetières	7.000,00€
	70.874,73€

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "David Mathieu".

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER**



SEANCE du 23 JANVIER 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

N°2023-01-23-19

LISTE DES AYANTS DROIT A L'AFFOUAGE

Le maire rapporte qu'une coupe de bois doit avoir lieu sur les communaux du Bourg de Roche, de Mans, Le Bois, Roussille, Prassalat, Maréchal, la Baraque et Orsignac. Il convient d'établir la liste des ayants-droits :

Le maire rapporte qu'une coupe de bois doit avoir lieu sur les communaux du Bourg de Roche, de Mans, Le Bois, Roussille, Prassalat, Maréchal, la Baraque et Orsignac. Il convient d'établir la liste des ayants-droits :

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer la liste des ayants-droits comme suit :

LE BOIS :

BARTHELEMY Alain
BERGER Joseph
BERTHET Jean Pierre
BOYER Nicolas
CHOJNACKI Laurence
D'ACREMENT Isabelle
DEVILLE Marc
DUNIS Eric
DUNIS Jean-françois

DUNIS Marielle /DUFOUR D
DURANTON Ginette
EMMANUELY Bernard
FURNON Frédéric
FRANGIAMORE Giovanni
GARDON Roger
GAUDON Auguste
GAUDON Jean Jules
GIDON Antoinette

LHERBRET Marie Thérèse
MONTAGNE Christophe
PAULET Eric
PERRIN Loïc
PESEAT Jean-François
SAUGUE Olivier
TIGNOL Olivier
VAURIE Pierre
VIGNAL Christian

ROCHE :

AMORIC Jean-Yves
ARNOULT
BARBIER Monique
BASSON Pascal
BELOT Dany
BERNARD Henri
BONTEMPS Gilles
BOUCHET Georges
BURIANE Marcel

CHAIZE Corinne
CHEYNET Bernard
COIRAULT Myrtille
CROUZET-REYNAUD Marie
Paule
DARE Andrew
DAVID Jean-Marie
DUFIEU Philippe
EVEN Stéphane

CZIKEK Ernest
FAISANT Sylvie
FEUILLET Fabienne
FEUILLET Jean-Louis
GIBERT Christian
GIRARD Jean-Jacques
GIRAUD Didier
GIRAUD Marcel
ISSARTEL Jean-Baptiste

JOUSSERAND Christian
JOUVE Michel
LECOMTE Chantal
LEROY Bertrand
LIOGIER Claude
LUMINIER Serge
MAURIGE Pierrette
MAURIGE Roger
MUNOZ Pascal

PINTARIQUE Klara (locataire
FAUCON)
PRENEN Nicolette
POLLET Severine
MAURIN Jeanne
MAURIN Jean-François
MICHALON Michel
MOLIER Serge
PIASECKI Roland
PINAUD Patrick

PLOTTON Marc
PRAT Alain
POLLET Sévérine

RABEYRIN Alice
RAMIREZ – HEURTIER
URBANO – MERMET
VASSEL Pauline

MANS :

ALLIBERT Cyril
AUBERT Christian
BAUDELET Michel
BLANDIN Hervé
BURTON John
CHALENDARD
CHARMET Franck
COMBRET Gaëlle
COTTIER Michel
DECORTES Pascal
DELORME Andrée
DUPUY Georges
DURIEU Paul
FAURE Pascal
FILLION Michel
GARDES Jacques

GARDES Jacques
GARNIER – ROCHETIN
GASSIN Johnny
GAUDON Stéphanie
GAUTHIER Michel
GERET Florian
GUERIN Guillaume
GUERIN Pierre
JOUVE Jean Louis
MAISONNET Jean Louis
MEAUDRE Cyril
NERON Dominique
PINEL Pascal
POMIES / WILLEM
RAJOT Pascale

RIVET-PARMENTIER
RONAT Antoine
SANOUILLET Augusta
SANOUILLET Gérard
SOBOZINSKI Christian
STROUSSEL Mélissa
TANGE Manuel
TRACOULAT Jacky
TRESCARTES Valérie
VALLAT Jean
VIEIRA DO VALE Philippe
VILLIER / LEROUX Margaux
et Quentin
WILLEM Julien

PRASSALAT

FLEURET Claudette
MAURIN Nicole
TRIOULEYRE Benoit

MARECHAL :

MELEY Pierre
RAIMBAULT Florian
BOUCHIER VEGGIE Judith

ROUSSILLE :

AUBERT Eugène
BOURGEAT Bernard
COTTIER Raymond
CREMILLEUX Bernard
CREMILLEUX Lise
LEBRAT –PAGES
TRIOULEYRE Léon
LAURENT Marie Victoria

LA BARAQUE :

BERNARD Cédric
BERNARD François

ORSIGNAC :

AUBERT Ferdinand
BRAVARD Bruno
BOURGEAT Antoine
BOURGEAT Jacky
BOURGEAT Rose Marie
BOURGEAT Paul
BOUZON Philippe
CERVANTES Corinne

FLEURET Jean Paul
GACHES Roland
GILBERT Romain
GENEVRIER Isabelle
JEZEQUEL Pierre
MACARDIER Pierre
MONCHAMP Hélène
PINEL Gilles

PINEL Jean
REYMAUD Jean Claude
SABIN Aline
SABIN Daniel
SOULIER François
SOULIER Philippe
TRIOULEYRE Didier
WOJCIK Julien



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER**

SEANCE du 23 JANVIER 2023



Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION 17/01/2023	L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.
--	---

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-20
SYNDICAT D'ENERGIE**

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
(TRANCHE 2)**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 61 512,78 € HT.

La commune a souhaité que cette opération puisse faire l'objet de d'une demande de subvention départementale au titre du programme « CAP 43 Communes » à hauteur de 11 000,00 €. En conséquence, le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

- Participation du SDE43 (45% du HT) : _____ 27 680,75 € HT
- Participation du Département – CAP 43 (17,88% du HT) : _____ 11 000,00 € HT
- Participation de la Commune (37,12% du HT) : _____ 22 832,03 € HT

Si la demande de subvention départementale au titre du programme « CAP 43 Communes » devait ne pas aboutir favorablement, la participation communale serait alors recalculée conformément aux décisions du Comité du Syndicat Départemental d'Énergies pour être portée à 55% du coût total HT des travaux soit 33 832,03 €.

La participation de la Commune sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif et l'issue réservée à la demande de subvention départementale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, et l'autorise à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du programme « CAP 43 Communes »,
3. FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 22 832,03 € en cas d'obtention de la subvention départementale et à 33 832,03 € en l'absence de subvention départementale,
4. AUTORISE Monsieur le Maire à verser la participation finalement due dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif et de l'issue réservée à la demande de subvention départementale,
5. INSCRIT à cet effet les crédits nécessaires au budget communal, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
6. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (SDE 43 – Département – Commune) relative à l'octroi d'une subvention départementale au titre du programme « CAP 43 – Communes ».



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

**Le Maire,
David MATHIEU,**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-21
CHAUFFAGE LOGEMENTS LES JEANNETTES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation du chauffage des logements « Les Jeannettes » situés au Bourg de ROCHE EN REGNIER. Suite à l'augmentation des charges l'an passé et après relevé des consommations, il convient à la commune de rembourser aux locataires au 31/12/2022 la somme de :

- Pour le duplex de Mme AKIKI : 330.40 €
- Pour le 1^{er} étage de Mr JOSSEN : 1007.52 €

Après avoir délibéré le conseil décide de rembourser aux locataires la somme due.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	
<i>Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.</i>	
<i>Absente : GIBERT Rachel.</i>	
<i>DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.</i>	

**N°2023-01-23-22
CHAUFFAGE LOGEMENT SAINT MAURICE ANCIENNE ECOLE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation du chauffage du logement de « Saint Maurice ». Après relevé des consommations le reste à charge pour le logement de st Maurice est de :

- 532.47€

Le conseil décide de demander aux locataires la somme due.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE ROCHE EN REGNIER
SEANCE du 23 JANVIER 2023**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

DATE DE CONVOCATION	<i>L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, à vingt heures, le VINGT TROIS JANVIER, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU David, Maire.</i>
17/01/2023	

Présents : MATHIEU David, ISSARTEL Annie, JOUVE Michel, DREYFUS Claude, Dunis Éric, ALLEMAND Sylvie, DUFOUR Bastien, GIRAUD Béatrice, FAURE Thibault, GALLIEN Pierre, JOUVE Jean Louis, LAURENT Marie Victoria, SABIN Daniel, URBANO MERMET Maria.

Absente : GIBERT Rachel.

DREYFUS Claude a été nommé secrétaire.

**N°2023-01-23-23
EAU ET ASSAINISSEMENT
LOGEMENT ANCIENNE CURE SAINT MAURICE DE ROCHE**

Suite à la dernière facture du syndicat des eaux du Velay du 10 mai 2022, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation de la consommation d'eau du logement communal situé à l'ancienne cure de Saint Maurice de Roche, ROCHE EN REGNIER

Après le relevé des compteurs d'eau effectué le 29 mars 2022 portant sa consommation à 45 m³, prenant en compte les différentes taxes attenantes et calculé au prorata de sa consommation, la locataire, Mme OLIVIER Noëlle, est redevable à la commune de la somme de **221.34€**.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'ENCAISSER** la somme de **221.34 €** auprès de Mme OLIVIER Noëlle, domiciliée à l'ancienne cure de Saint Maurice de Roche, ROCHE EN REGNIER
- **CHARGE** le Maire des démarches nécessaires pour l'encaissement des sommes auprès du locataire.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus indiqués

Le Maire,
David MATHIEU

